

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 31 janvier 2005 à 19 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 21 février 2005.

Procès-verbal de la deux cent soixante-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 31 janvier 2005 à 19 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

MEMBRES :

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GENDRON-NADEAU, Marysa Étudiante - Baccalauréat en orthopédagogie		X
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

PERSONNES CONVOQUÉES :

DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
--	---	--

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline Secrétaire général	X	
--	---	--

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante et unième réunion

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Demande de renouvellement d'un congé sans traitement d'une (1) employée du personnel de soutien

4.- Engagement d'une (1) secrétaire de direction au Bureau du registraire

5.- Disposition de certaines oeuvres d'art au profit de l'encan de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

6.- Prochaine assemblée

7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante et unième réunion

2.1 Adoption

L'adoption du procès-verbal est reporté à une prochaine réunion du Comité exécutif, considérant que seul monsieur Serge Labine était présent lors de la 261^e réunion qui s'est tenue le 17 janvier 2005.

2.2 Affaires en découlant

Le Recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait aux décisions de la deux cent soixante et unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Demande de renouvellement d'un congé sans traitement d'une (1) employée du personnel de soutien

Monsieur Denis Dubé se retire de l'assemblée pour les discussions de ce point à l'ordre du jour.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que la Direction du Service des ressources humaines a accordé, le 15 décembre 2003, un congé sans traitement d'une année à madame Diane Pépin, technicienne en documentation au Département des sciences de l'éducation (Didacthèque). Pour des raisons de santé, madame Pépin a demandé un renouvellement de son congé sans traitement pour une autre année et consentirait à libérer son poste afin de ne pas pénaliser le service, tout en conservant sa sécurité d'emploi à l'UQO.

La Convention collective du personnel de soutien prévoit normalement l'octroi d'un congé sans traitement d'un maximum de douze (12) mois et aucune disposition ne vient restreindre l'octroi d'un renouvellement pour des raisons sérieuses.

Dans ces conditions, la Direction du Service des ressources humaines serait favorable à un renouvellement du congé sans traitement de madame Pépin pour une autre année.

Le Comité exécutif, en vertu du règlement de régie interne, doit se prononcer sur toute demande de congé sans traitement de plus de douze mois.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 262-CX-1139 concernant la demande de renouvellement de congé sans traitement d'une employée du personnel de soutien (**Diane Pépin**), laquelle est jointe en appendice.

4.- Engagement d'une secrétaire de direction au Bureau du registraire

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de secrétaire de direction au Bureau du registraire, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Louise Chénier à titre de secrétaire de direction au Bureau du registraire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 262-CX-1140 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Bureau du registraire (**Louise Chénier**), laquelle est jointe en appendice.

5. Disposition de certaines oeuvres d'art au profit de l'encan de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur informe les membres du Comité exécutif que la

Fondation de l'Université du Québec en Outaouais organise un encan d'oeuvres d'art à titre d'activité de levée de fonds, lequel se tiendra le 30 mars 2005 au Salon Royal du Casino du Lac-Leamy.

La Fondation a donc demandé à l'Université de lui faire don de quelques-unes de ses oeuvres d'art qu'elle possède en propriété.

À cet effet, l'UQO a inventorié une vingtaine de pièces intéressantes et la Direction consent à disposer de sept (7) d'entre-elles, d'une valeur marchande totale évaluée approximativement à 10, 000 \$.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 262-CX-1141 concernant la disposition de certaines oeuvres d'art au profit de l'encan de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 21 février 2005 à 18 h, si besoin il y a.

7.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 50.

Le président d'assemblée

Le secrétaire